



Demande d'autorisation d'intervenir sur voirie départementale en et hors agglomération

Les demandes établies sont à déposer deux mois à l'avance au service routes et bâtiments de l'agence départementale (1). En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la demande à l'agence, l'autorisation est réputée refusée. La demande ne pourra être traitée que sur présentation d'un dossier complet.

(Autorisation de travaux 1 mois avant travaux ; Permission de voirie 2 mois avant travaux)

Code de la voirie routière L113-2; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6; L2215-4 et L2215-5

Le règlement de la voirie départementale approuvé par la Commission Permanente le 19 novembre 2012 est disponible : <http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforoute>

Première demande Renouvellement Le cas échéant, indiquez le N° Permis de Construire correspondant :

Le demandeur : Particulier Maître d'œuvre Entreprise Concessionnaire/Exploitant de réseau Maître d'ouvrage

Nom : Prénom :
 Société/Raison sociale : Représentée par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal : Localité : Téléphone :
 Courriel :

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom : Prénom :
 Adresse : Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal : Localité : Téléphone :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : **Route départementale D** Hors agglomération En agglomération
 Point de repère (PR) routier de début : + Point de repère (PR) routier de fin : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie / lieu-dit :
 Code postal : Commune :
 Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :
 Concessionnaires : Les travaux sont inscrits au calendrier de coordination des travaux sur routes départementales :
 Oui Non Année :

Carte Arcgis du réseau routier départemental du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :
<http://cg35.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=1b27973e5ffe416a8793ef94837c8b55>

Nature de la demande

.....

Alignement Pose de clôtures Pose de portail (portillon) Plantations Autre :
 A l'alignement En retrait de l'alignement mètres

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : N° Commune :

Stationnement ou dépôt Demande initiale Prolongation
 Matériaux Echafaudage Benne Grue Camion déménagement
 Autre :

Accès Pour parcelle agricole non bâtie Pour parcelle constructible Elargissement d'accès
 Avec franchissement de fossé : Diamètre de la buse millimètres de la saillie mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature de la buse (type de matériaux) :
 Sans franchissement de fossé : Diamètre de l'aménagement mètres Parcelle(s) : N°

Eau - Assainissement Eau potable Eaux usées Eaux pluviales
 Création Renouvellement Suppression Intervention sur le réseau existant (*)

Télécommunications Aérien Souterrain
 Création Renouvellement Suppression Intervention sur le réseau existant (*)

Electricité Aérien Souterrain N° d'affaire :
 Création Renouvellement Suppression Intervention sur le réseau existant (*)

(*) Uniquement réparation et entretien sans modification de linéaire de réseau

Gaz	<input type="checkbox"/> Création	Pipelines Renouvellement	Ouvrages Suppression	N° d'affaire :	<input type="checkbox"/> Intervention sur le réseau existant (*)
Hydrocarbures	Pipelines Création	Ouvrages Renouvellement	Station service Suppression	Intervention sur le réseau existant (*)	
Autres :	Création	Renouvellement	Suppression	Intervention sur le réseau existant (*)	
Saillies ou surplomb	Largeur : de la voie mètres des trottoirs mètres		de la saillie mètres hauteur sous saillie mètres		
	Balcon Lanternes, enseignes, attributs	Auvents, marquises	Bannes (stores) Autres	Marches et saillies au sol	
Rejet	Eaux usées traitées Référence cadastrale : Section(s) :	Eaux pluviales	SPANC :	Oui	Non
	Parcelle(s) :	Commune :			

En cas de travaux en limite du domaine public routier, une demande complémentaire d'arrêt d'alignement doit être déposée auprès de l'agence départementale concernée.

Travaux sur réseaux (électricité, eau, pétrole, gaz, télécommunication) sur route départementale					
	Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs		Aérien
Tranchée longitudinale de mètres mètres mètres mètres mètres
Tranchée transversale de mètres mètres mètres mètres mètres
Fonçage ou forage de mètres mètres mètres mètres mètres

Pièces à joindre obligatoirement à la demande			
1 - Pour toute demande			
Plan de situation du projet 1/10 000 ou 1/20 000	Plan de masse du projet 1/1 000 ou 1/2 000 ⁽²⁾	<input type="checkbox"/> Photo	
2 - Pièces complémentaires par nature de demande			
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb		<input type="checkbox"/> 1/50	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public			
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers implantés sur le domaine public routier		Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50	
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500			
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50			
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police		<input type="checkbox"/> 1/200 ou 1/500	
⁽²⁾ Extrait cadastral ou équivalent			

J'atteste de l'exactitude des informations fournies		
Fait à :	Le :	Signature :
Nom :	Prénom :	Qualité :

Toute demande concernant des travaux en agglomération doit au préalable être renseignée de l'avis du maire. Demande d'intervention située toute ou partie en agglomération <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; width: fit-content; margin: 10px auto;">Agglomération</div>	Visa du maire : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable (observations exposant les réserves) Date :/...../..... Cachet et signature du maire A Transmettre à l'agence départementale concernée ⁽¹⁾
	Demande d'intervention située <u>entièrement</u> hors agglomération <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; width: fit-content; margin: 10px auto;">Agglomération</div>

(1) Liste des agences départementales sur le site internet : <http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforoute> : PDF "Carte de la gestion des routes départementales par agence"

Informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées, dans un logiciel métier permettant de rédiger des actes de voirie, par le Département d'Ille-et-Vilaine dont le Président est responsable du traitement.

La finalité du traitement est la collecte d'informations afin d'établir un acte de voirie (arrêté lié à la police de circulation ou arrêté lié à la police de conservation des routes départementales). La base légale du traitement de vos données est l'obligation réglementaire du code de la voirie routière notamment les articles L112-4, L113-2, L113-3, R116-2 ainsi que l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les destinataires des informations collectées sont les services du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine habilités à instruire et gérer les dossiers d'occupation du domaine public routier départemental. La durée de conservation de ces données correspond à celle de l'occupation du domaine.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification, la limitation ou l'effacement de celles-ci ou vous opposer au traitement vous concernant en joignant le Délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse mail dpo@ille-et-vilaine.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.